



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2016

4 000 signalements d'attaques informatiques en 2015 : comment y faire face ensemble?

L'ANSSI participe au Mois européen de la cybersécurité afin de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs aux réflexes simples et rapides à adopter pour faire face aux attaques informatiques les plus courantes.

Mails frauduleux, fuite massive de données personnelles, vol de documents stratégiques... les attaques informatiques se multiplient. Autant d'actes de malveillance qu'il est pourtant souvent possible de contrer, chacun à son niveau et au quotidien, grâce à l'adoption de réflexes simples.

Organisé chaque année par l'ENISA, l'agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, le Mois européen de la cybersécurité (ECSM) est un événement incontournable pour en savoir plus sur les usages et la sécurité du numérique en France et en Europe.

Tout au long du mois d'octobre, l'ANSSI mobilisera ses équipes pour partager conseils et astuces auprès de publics variés (entreprises, administrations, particuliers, écoles). La CNIL, le Ministère de l'intérieur et d'autres partenaires institutionnels seront également au rendez-vous pour promouvoir la sécurité du numérique.

En plus du programme officiel joint à ce communiqué, vous pourrez suivre les activités de la France sur les réseaux sociaux : #CyberSecMonth, #TousSecNum, @ANSSI_FR, @CNIL, etc.

Un mois européen d'échanges de bonnes pratiques

Les attaques informatiques ne connaissent pas de frontière. Seule une réponse collective, notamment à l'échelle européenne, doit permettre de faire face aux enjeux du numérique. De nombreux projets politiques, réglementaires ou encore académiques posent actuellement les bases d'un cyberspace plus sûr, stable et ouvert.

Agir ensemble c'est aussi porter les mêmes messages auprès des citoyens européens pour qu'ils soient acteurs. Pendant un mois, les institutions et les pays européens participants vont organiser des activités afin de sensibiliser leurs propres publics aux enjeux de la sécurité du numérique et aux bonnes pratiques à adopter en ligne.

Un thème sera identifié à chaque semaine d'octobre pour permettre aux pays d'échanger sur leurs initiatives nationales. Il s'agit de: *Security in banking, Cybersafety, Cybersecurity training et Mobile malware*. L'ANSSI communiquera ainsi chaque semaine sur ces différentes thématiques.

Retrouvez l'ensemble du programme officiel : <https://cybersecuritymonth.eu>.

Contacts presse :

- Bureau communication - ANSSI 01.71.75.84.04 - communication@ssi.gouv.fr

À propos de l'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur www.ssi.gouv.fr et Twitter (@ANSSI_FR).

À propos de l'ENISA

Créée en 2004 et placée sous l'autorité de son conseil d'administration composé de représentants des 28 Etats membres de l'UE et de deux représentants de la Commission européenne, l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information a pour missions principales de :

- sensibiliser aux enjeux de la cybersécurité,
- soutenir le développement des capacités nationales,
- faciliter la coopération européenne entre Etats membres en la matière.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.enisa.europa.eu/> et Twitter (@enisa_eu) ;
